

BULLETIN MUNICIPAL

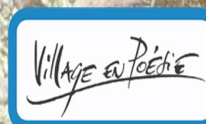
Malarce sur la Thines

Ce mini bulletin a pour vocation de vous informer de nos actions depuis l'installation de la nouvelle équipe en mai et aussi pour vous tenir au courant d'autres événements dans notre commune.

Il est envoyé à toutes les personnes qui ont donné leur adresse courriel à la mairie. Il sera aussi affiché sur les panneaux de la commune et sera également disponible sous forme papier en mairie sur demande. Bien entendu, nous publierons aussi notre « grand » bulletin cet hiver.



MALARCE SUR LA THINES





SOMMAIRE :

- P3 . Départ de Monique et de Régis
- P4 . Cérémonie de Tastevin
- P5 . Budget ; travaux en cours
- P6 . Suite Travaux en cours
- P7 . Projets immédiats ; remerciements cantonniers; Tarif eau
- P8 . Fiscalité
- P9 . Vie locale, culture : La Bibli
- P10 . Le Malarché
- P11 . Quelques notes
- P 12 . Castagnades

Présentation : Nouvelle équipe municipale



Le nouveau conseil municipal élu en mars 2020 :

- Devant de G à D : Delphine FEUILLADE (Maire), Emilie MALEYSON, Emmanuel VERILHAC, Amélie GATTO, Ronna CHALVET et Nathalie FICHOU.
- Derrière de G à D : Valentin BESNIER, Daniel GINIER (3^e adjoint), Philippe BRILLANT, Jean-Marc DUREY (2^e adjoint) et Jean BYKENS (1^e adjoint).

L'équipe s'est formée avec pour ambition de mettre en avant la communication et la transparence démocratique ainsi que le respect de l'environnement : éléments que l'on devrait retrouver dans tous les projets et actions menés par la Mairie.

Le nouveau conseil souhaite également recréer le lien entre les habitants de notre commune

Morgane GUILLEMOZ est notre nouvelle secrétaire de Mairie depuis le mois d'avril. Transfuge de la communauté de communes, elle est arrivée en Mairie au début d'année. Avant de partir à la retraite, Monique FABRE l'a accompagnée pendant le premier trimestre 2020.

Morgane vous accueille avec son sourire, sa gentillesse et sa disponibilité les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que le vendredi matin de 9h00 à 12h00.



Départ de Monique, secrétaire de mairie



Après vingt-six ans au service des habitants de notre commune, notre secrétaire de mairie, Monique Fabre, a pris sa retraite fin mars. Venue à La Blacherette en 1975 à l'âge de 19 ans, elle y a travaillé comme éleveuse de chèvres avec son compagnon Laurent, tout en devenant secrétaire de mairie en 1994.

Elle a servi sous trois maires : Philippe Faure, Alain Nicault et Régis Le Flohic. Ses dernières activités chez nous étaient la tuilage de notre nouvelle secrétaire depuis début janvier, puis l'organisation des élections municipales à la mi-mars. COVID 19 oblige, l'élection de notre nouvelle maire a été reportée et Monique n'a pas pu travailler avec la nouvelle municipalité et notre nouvelle maire, Delphine Feuillade-Brière.

Le conseil municipal n'a pas pu non plus marquer son départ fin mars. C'était partie remise jusqu'au 28 juillet, lorsque tout le nouveau conseil municipal, ainsi que notre ancien maire Régis Le Flohic et les employé.e.s de mairie ont enfin pu lui faire une fête, en remerciement de toutes ces années de présence et d'aide pour les équipes municipales et tous les habitants de notre commune. À cette occasion, elle a reçu plusieurs cadeaux, dont une tronçonneuse électrique.



Départ de Régis, membre de l'ancien conseil municipal

Après 37 ans au service de notre commune en 6 mandats, Régis Le Flohic, ancien conseiller municipal, adjoint et maire sortant, a décidé de ne pas se représenter lors des dernières élections municipales. Élu pour la première fois en 1983, Régis est devenu troisième adjoint en 1989, puis 2^e adjoint et 1^{er} adjoint. Après le décès d'Alain Nicault en octobre 2018, Régis a été élu maire de notre commune.

Lors de ses mandats, il a surtout été chargé des postes si importants de travaux, de la voirie et des adductions d'eau. Artisan électricien-plombier-chauffagiste (il n'a pris sa retraite que l'année dernière), ses connaissances professionnelles ont été précieuses pour la conduite de ces dossiers. Venant de Bretagne, Régis était arrivé chez nous lorsqu'il y avait encore les trois communes



de Thines, Malarce et La Figère, fusionnées en juillet 1975, quelques mois après son arrivée. Il a d'abord habité à Vallée, Thines, puis a aménagé dans l'ancien presbytère de La Figère.

Jeudi 5 mars, Régis a présidé son dernier conseil municipal, pendant lequel la seule délibération était au sujet de l'aide aux sinistrés du Teil et des communes environnantes. Les questions diverses concernaient l'organisation pratique des trois bureaux de vote de la commune pour les élections municipales, la voirie, la fibre et la téléphonie.

Après cette réunion, les membres de son conseil municipal ainsi que tout le personnel communal a tenu à lui rendre hommage. Il a reçu de nombreux cadeaux de départ, dont une nouvelle écharpe signée par tous. La cérémonie s'est terminée par un fort sympathique repas réunissant tout le monde.

Avec l'épidémie de coronavirus, Régis a dû « jouer les prolongations » et assurer la conduite de la commune jusqu'à l'élection de notre nouvelle maire le 25 mai.

Cérémonie en honneur des martyrs de Tastevin

*Discours lu par
Madame le Maire,
le jour de la
cérémonie.*



« Dans ce lieu si paisible, niché dans cette vallée « perdue », une tragédie est arrivée au petit matin du 4 août 1943. À part quelques uns qui étaient alors de tous jeunes enfants,

la plupart d'entre nous n'était même pas née.s à cette époque ; pourtant, nous voilà réunis aujourd'hui 77 ans après, pour évoquer ce terrible événement et saluer la vie des victimes. Notons que cette année est aussi celle des 80 ans de l'appel du 18 juin, des 75 ans de la victoire sur l'Allemagne nazie et la fin de la guerre en Europe. Dans quelques jours, nous pourrions commémorer les 75 ans de la fin de toute la 2^e guerre mondiale. Ces anniversaires, COVID oblige, ont été peu célébrés.

Mais nous sommes réunis aujourd'hui précisément parce qu'il est important de se rappeler des vies des martyrs et de leur lutte. Pourquoi ces hommes si jeunes sont arrivés dans notre coin de paradis et pourquoi d'innocents voisins ont aussi été tués, « victimes collatérales » dans le jargon d'aujourd'hui ?

Les résistants menaient un combat contre l'occupation de notre pays par un pays étranger, l'Allemagne nazie. Surtout, ils luttèrent contre le fascisme alors au pouvoir. Mais aussi, ils avaient un élan de solidarité pour créer une autre politique et une vie meilleure. »

En ces temps où la nouvelle maladie et le réchauffement climatique font partie de nos grandes préoccupations, nous avons aussi un devoir de mémoire : penser notre rapport à notre passé pour mieux réfléchir à notre avenir. L'événement tragique de Tastevin est là pour nous rappeler l'horreur, mais aussi pour nous guider dans nos actions pour un futur meilleur. Ayons à notre tour un élan pour créer une autre politique et une vie meilleure.

Notre commune a été la première en Ardèche à recevoir le label « Village en Poésie » : c'est pourquoi je termine mon petit discours avec ces strophes, extrait d'un plus long poème de Paul Celan, « La Rose de Personne », justement au sujet de la mémoire...

Psaume, la rose de Personne

Personne ne nous repêtrira de terre et
de limon,
personne ne bénira notre poussière.
Personne.

Loué sois-tu, Personne.
Pour l'amour de toi nous voulons
fleurir.
Contre
toi.

Un rien
nous étions, nous sommes, nous
resterons, en fleur :
la rose de rien, de
personne.

Avec Le style clair d'âme,
l'étamine désert-des-cieux, l'
a couronne rouge
du mot de pourpre que nous chantions
au-dessus, au-dessus de
l'épine.

Paul Celan



Village en Poésie

Voté en juillet dernier, le budget a été élaboré prudemment pour cause de COVID. Début septembre, la visibilité étant un peu dégagée quant aux conséquences financières de la crise sanitaire, un petit contrôle de la comptabilité a permis de dégager des moyens supplémentaires. Le budget se présente en 2 parties : Fonctionnement et Investissement.

* La partie fonctionnement regroupe les dépenses de gestion courante (achats de fournitures, frais de personnel, entretien des bâtiments, des véhicules, du matériel et de la voirie...) et les recettes récurrentes (impôts et taxes, diverses dotations, location des appartements et du gîte de Thines...).

* La partie investissement comprend les dépenses liées aux constructions, la voirie, l'achat de matériel, de mobilier, certaines grosses réparations et le remboursement des emprunts en capital. Les recettes d'investissement sont principalement les subventions correspondantes aux projets, le remboursement de la TVA, le recours à l'emprunt et enfin, le transfert de l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur qui constitue une réserve de trésorerie pour la commune.

Nous prévoyons pour le moment un excédent de fonctionnement de 87.500 euros pour 2020 (comparé à 66.500 en 2019). A ce montant, il faudra déduire les primes COVID du personnel, des frais de géomètre et divers travaux d'entretien de voirie. Le niveau des dépenses de fonctionnement reste stable par rapport à l'année dernière, l'objectif étant de maintenir un excédent reporté de ± 120.000 euros afin d'anticiper des besoins de travaux en cas d'intempéries.

Le conseil a souhaité mettre en place un « budget participatif » à destination des habitants de la commune. Pour 2020, le montant alloué est de 3.000 euros : cette somme pourra servir à l'organisation d'événements, l'achat de matériel ou pour des aménagement divers.

En investissement, il est prévu principalement les dépenses suivantes :

- 1.000 euros : prise de participation dans la société AURANCE ENERGIES qui a équipé le toit de la Mairie en panneaux photovoltaïques.
- 4.500 euros : achat de défibrillateurs (obligatoire pour la fin 2020).
- 18.480 euros : construction de la route aux Rentiges
- 5.800 euros : remise en état de la route de La Lichère.
- 84.000 euros : extension du cimetière de Malarce (sans les subventions à recevoir).
- 7.800 euros : changement du chauffage électrique de la Mairie.
- 12.000 euros : mise en sécurité du cimetière de Thines par la mise en place d'une rambarde ainsi que divers travaux d'accessibilité.
- 11.200 euros : réfection de la route du Chastagnier.
- 2.500 euros : aménagement de l'aire de retournement au-dessus de Thines

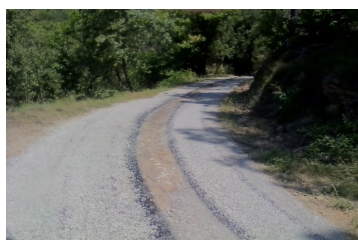
Les dalles recevant les conteneurs pour les ordures ménagères seront aménagées : Champ d'Eynes, Malarce virage et la Croix de Comte puis Beaujeu et Malarce village. Ces dépenses seront prises en charge par la communauté de communes.

Travaux en cours, travaux effectués

Chemin des Rentiges : bande de roulement



AVANT



APRES

Le chemin des Rentiges a été aménagé. Le projet était de réaliser une route mais les chauffeurs de l'entreprise soumissionnée au départ ont refusé de monter ! Finalement, le syndicat de voirie auquel nous adhérons a proposé la réalisation de 2 bandes de roulement : l'équipement nécessaire étant plus léger et le volume de matériau à transporter moindre. Tout compte fait, le résultat n'est pas si mal et nous avons réalisé une économie de 6300 euros sur le devis initial.

Dalles des espaces poubelles

Aménagement de 3 dalles destinées aux conteneurs pour le tri des ordures ménagères. Grâce au travail des cantonniers et de bénévoles, nous avons pu réaliser l'aménagement des dalles pour les conteneurs du tri des ordures ménagères afin de faciliter la manutention de ceux-ci par les ripeurs. Tout cela sans passer par une entreprise d'où une sérieuse diminution de la facture pour la commune. Ces travaux sont en cours de finition. Il reste à faire le crépis et l'habillage en bois sur la partie haute.



Travaux en cours, travaux effectués (suite)

Mur de Malarce



Ce mur se trouve à l'entrée de Malarce, au carrefour central. Il était complètement éboulé depuis très longtemps. Il a été remonté en pierres sèches par nos cantonniers (Laurent et Raphael) et va permettre de solidifier le sol au niveau supérieur pour éventuellement faire des travaux de rénovation dans la bâtisse au dessus.

Gîte de Thines



Afin de minimiser la perte de recettes et de respecter les règles sanitaires liées à la COVID, le conseil municipal a décidé en juin d'abaisser la capacité d'accueil du gîte d'étape de Thines de 23 à 15 personnes. L'équipe va mener une réflexion sur le devenir du gîte et sur le maintien ou non de cette capacité maximum de 15 personnes notamment pour des questions de normes de sécurité (normes ERP).

Pendant le confinement, le gîte d'étape étant fermé, Estelle aidée des cantonniers, en a profité pour mettre un coup de jeune au bâtiment : nouvelle peinture, aménagement de la cuisine, petites réparations diverses, terrasse....

Pour information : Le gîte reste ouvert jusqu'au 20 Novembre et ré-ouvre ensuite ses portes pour le nouvel an.

Un mot d'Estelle, chargée de la gérance du gîte:

Si vous avez des livres à donner, ils sont les bienvenus !
(Tout sauf polar) Jeux de société également

Merci

Placement de deux poubelles de tri au parking de Thines



Ces dernières ont été fabriquées par des habitants de la commune, en lien avec la mairie. Issus de matériaux de récupération et respectant certaines normes. Une économie d'environ 400€ pour la commune ! Encore une belle initiative citoyenne qui a vu le jour !



Mise en sécurité du cimetière de Thines
(temporaire)

- Remonter un mur sur la route du chastanier
- Créer un parking en haut du village de Thines
- Refaire un mur à Thines au niveau de l'aire de pique nique
- Pylones Free à mettre en place

Un mot de remerciement pour nos cantonniers

Nous profitons de l'opportunité que nos 3 agents techniques se soient, enfin, laissés prendre en photo, afin de les remercier, par ces quelques lignes, pour le travail remarquable qu'ils effectuent chaque jour sur notre commune.

Saluons leur polyvalence et complémentarité !



Yves Semal



Laurent Thibaud



Raphael Bouillard

Augmentation du tarif de l'eau

L'entretien du réseau représente un coût important pour le budget de la commune, cette dépense va augmenter dans les années à venir du fait du vieillissement du réseau. En 2020, nous avons procédé à l'aménagement du bassin d'eau potable à la Maissonnette dont coût 10.000 euros. Nous avons également changé les pompes de relevage au Prévenchet pour 4.580 euros. D'ici décembre, nous allons également devoir changer les compteurs de prélèvement sur le réseau dont devis 11.500 euros. D'autre part, la compétence « Eau et Assainissement » devrait être transférée à la communauté de communes en 2026.

Afin de préparer ce changement, nous allons faire réaliser un schéma directeur de l'alimentation en eau potable sur la commune. Cette étude est indispensable au développement et à l'entretien du réseau : le coût, entre 20.000 et 25.000 euros subventionnable en partie. Le budget de l'eau doit être équilibré : c'est un budget annexe, indépendant du budget principal ce qui justifie l'augmentation des tarifs cette année. Le coût de l'eau de la commune est très faible par rapport aux tarifs pratiqués dans les communes voisines et n'a subi quasiment aucun changement depuis des années.

Nous souhaitons un tarif juste de l'eau en le ramenant dans la moyenne des prix pratiqués : les financeurs nous obligent en ce sens si nous voulons avoir accès aux subventions. Le transfert de la compétence eau qui interviendra en 2026 aura un impact important sur le prix de l'eau, il convient donc d'anticiper ce transfert afin qu'il n'y ait pas d'augmentation brutale lors du changement. Tous ces éléments nous conduisent à augmenter le tarif de l'eau dont voici les nouveaux montants :

EAU					
ABONNEMENT			TARIF EAU AU M3		
HORS TAXES	TVA	TTC	HORS TAXES	TVA	TTC
79.44	7	85	1.52	5.5	1.60
ASSAINISSEMENT					
ABONNEMENT			TARIF ASSAINISSEMENT AU M3		
HORS TAXES	TVA	TTC	HORS TAXES	TVA	TTC
28.04	7	30	0.71	5.5	0.75

De nouvelles mesures prises pour l'équité fiscale

Les contribuables participent aux recettes de la commune en s'acquittant des impôts locaux : taxes foncières et taxe d'habitation. En contrepartie, l'ensemble des habitants bénéficie de nombreux services et équipements communaux.

L'impôt local est dû par le citoyen sur la base de la valeur de son logement. L'équité fiscale est un impératif de gestion : tous les habitants doivent contribuer au financement de la commune. C'est aussi un impératif de citoyenneté que de participer équitablement à ce financement.

En ces temps où l'état baisse sans cesse les dotations et nous supprime en partie la perception de la taxe d'habitation, les communes doivent rechercher des relais de financement et optimiser leur politique fiscale. Dans ce contexte, la communauté de communes a acquis un logiciel permettant de faire un état des lieux en la matière. Pour Malarce sur la Thines, un nombre non négligeable de logements occupés sont renseignés erronément vacants aux services des impôts et donc exemptés de la taxe d'habitation.

De même, l'analyse a permis de déterminer que plus d'1/3 des maisons étaient sous-valorisées

Ceux qui bénéficient du produit de l'impôt ne sont pas forcément ceux qui le payent... En effet, tout administré bénéficie des prestations de la municipalité, qu'il paie ou non sa contribution citoyenne à la dépense publique.

Or, les constructions ou restaurations non déclarées font qu'aujourd'hui de nombreuses personnes ne s'acquittent pas de taxe d'habitation ou de taxe foncière en rapport avec la nature du bien. D'où une injustice : le produit de la fiscalité n'est pas réparti sur l'ensemble des personnes concernées. Seuls les redevables respectueux supportent l'effort fiscal dont profite l'ensemble de la population.

Pour y remédier, la commune a choisi de renforcer ces actions afin de rétablir l'équité fiscale. Réduire le nombre d'administrés qui échappent à l'impôt permettra d'assurer une assiette fiscale plus large, garantissant ainsi une répartition plus juste de l'effort fiscal entre administrés. Même lorsque l'administré est non imposable, celui-ci peut apporter sa contribution à l'effort commun en procédant aux déclarations H1 et /ou H2.

En effet, celles ci auront pour effet de déclencher la solidarité de l'état, qui accordera alors une compensation à la collectivité à ce titre.



.....

Dans les mois qui viennent, un grand nombre d'habitants vont donc être invité à se mettre en ordre concernant la description détaillée de leur propriété.

Parallèlement, la Mairie transmettra à l'administration fiscale les dossiers pour lesquels une demande de régularisation aura été faite au propriétaire. Légalement, chaque propriétaire d'une habitation doit signaler à l'administration fiscale l'existence et la description détaillée de sa propriété. Cette déclaration doit intervenir dans les 90 jours suivants la déclaration d'achèvement de travaux. Pour cela, le propriétaire doit remplir et renvoyer à l'administration fiscale une déclaration H1 pour une maison et H2 pour un appartement. Cette obligation s'impose également en cas de modification du bien immobilier.

Tout changement doit être signalé à l'administration fiscale dans un délai de 90 jours suivants les modifications. L'ensemble de ces déclarations permet à l'administration fiscale d'enregistrer les biens au registre du cadastre et de procéder à une juste évaluation de leurs valeurs locatives. Ce sont ces valeurs locatives qui serviront ensuite de base au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Vie Locale, Intégration

Réflexion d'un conseiller municipal

Nous avons tous différentes aspirations idéologiques et l'enjeu de notre époque n'est plus de vouloir être identique les uns, les autres mais plutôt de réussir à conjuguer d'une façon réciproquement profitable nos différences autour de ce qui aussi nous rassemble. Nous espérons que beaucoup de personnes dans notre commune partagent cette idée et pourraient être intéressées à participer sans pour autant faire partie de la structure officielle : « mairie ».

Nous proposons alors, aux gens désireux, de dynamiser leur quartier au sein de la commune. La création d'associations regroupant des habitants volontaires afin de favoriser la vie et la bienveillance des lieux par l'échange, la communication, la réflexion, mais aussi, le regroupement d'actions, d'entraides. Ce genre d'actions pourraient alors améliorer la vie quotidienne, l'enrichir. De plus elle nous aiderait à mieux nous comprendre aussi bien dans les moments de quiétudes que de conflits.

Ces associations pourraient aussi être un lien important entre les habitants de la commune et la mairie, une aide secondaire précieuse pour le bon fonctionnement et la bonne entente. Cela pourrait être aussi l'opportunité de réunir les gens autour d'une activité régulière et utile afin de recréer du lien et de la solidarité.

La mairie pourrait impulser un projet de « quartier » ou soutenir les personnes désireuses de mettre ce type de structure en place dans son hameau ou quartier. Une ligne du budget y est consacrée (budget participatif)

Culture : Planète Bibli

La bibliothèque municipale et l'association Planète bibli se trouvent sur la place de la mairie de Malarce (côté espace vert). La bibliothèque est ouverte le jeudi de 17h à 19h.

Pour devenir adhérent, une cotisation de 5€ sera demandée, vous pourrez emprunter des documents dans toutes les bibliothèques du réseau de lecture publique de notre communauté de communes.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir un jeudi à la bibli.

Côté manifestations, dans le cadre du mois du Film documentaire et en partenariat avec le réseau de lecture publique :

La bibliothèque et Planète bibli vous invitent à la projection du film "A Mansourah tu nous as séparés...", en présence de sa réalisatrice Dorothee Myriam Kellou,

vendredi 13 novembre à 18h30
dans la salle de la mairie.

Au plaisir de vous accueillir prochainement,
bien cordialement

Céline



Assemblée générale à la bibliothèque de Malarce

Le Malarché a lieu chaque jeudi à partir de 18h sur la place de la mairie de Malarce sur la Thines

« cette action a contribué à une diminution de la prise de risque mais surtout, elle a été un très bel exemple d'effort collectif et d'entraide »



Un rendez vous sur la place communale de Malarce sur la Thines

Le Malarché est né

En effet, un marché de produits locaux a vu le jour, sur la petite place de la mairie, très peu de temps après le confinement... On s'y retrouvait chaque jeudi à partir de 18h avec tout plein de bonnes et belles choses... Tout d'abord, du pain ! Celui de Baptiste, que l'on retrouve aux Rayols. Ensuite, quelques jeunes plants de légumes que l'on pouvait troquer contre d'autres ...



Ensuite arrivèrent les fruits et légumes du jardin, de Célia principalement mais aussi de Michel et parfois même de Magali et Jean. À cela se rajoutèrent le fromage de chèvre du Prat Clos, la fêta de Fereyrolles, les produits à base de châtaignes d'Edith, du miel de chez Marc Kolb et des tissus en couleurs que Christelle a pris soin de réaliser de ses mains (masques ; vêtements). Enfin, les bières locales pour fêter le tout avec Helvii ! Autant dire que l'essentiel était réuni !



L'association : « La Place » a donc permis aux habitants de regrouper les commandes ainsi que de les faire livrer sur cette même place afin de les redistribuer . En cette période étrange et si particulière de croissance épidémique, cette action a contribué à une diminution de la prise de risque mais surtout, elle a été un très bel exemple d'effort collectif et d'entraide. Il semblerait alors évident de présenter dans cet article les acteurs et actrices de ce mouvement, qui agissent encore aujourd'hui, de manière active et bénévole pour que le mouvement se poursuive. Les membres de l'association sont les suivantes : Magali, Lydia et Isa. C'est auprès d'elles que vous pouvez obtenir des informations ou vous inscrire pour participer aux commandes groupées.



Contact et inscription :
lemalarchez@lavache.com



Quelques notes ...

L'association arc en ciel n'existant plus, elle laisse place à la création d'un nouveau comité des fêtes.

Il est question d'organiser prochainement une réunion avec toutes les personnes souhaitant y participer. L'accès est libre, merci de nous contacter par mail si intéressé(e)(s)

*ameliegatto@gmail.com
v.besnier@gmail.com*

La salle communale de Lafigère a été complètement vidée par nos cantonniers et est à ce jour en rénovation. Elle est suffisamment spacieuse pour que l'on puisse se réunir et organiser des ateliers ou toute autre chose.

Nous recherchons des volontaires pour y remettre un coup de neuf tel que : peinture d'ici le printemps.

Merci de vous rapprocher de la mairie si intéressé(e)(s)

Nous pensons qu'il serait bon de donner une appellation, un nom à tous les habitants de la commune de Malarce sur la Thines !

Auriez vous des idées ?.....

Si oui, merci de nous les faire parvenir par mail a cette adresse : *ameliegatto@gmail.com*

nous partagerons les idées au prochain numéro

Il reste des masques disponibles en mairie

pour ceux qui ne les auraient pas encore récupéré. En effet, par une commande groupée de notre communauté de communes, nous avons reçu des masques lavables en tissu, fournis par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ils sont barrière de niveau 2 et lavables jusqu'à 100 fois à 60°.

Il reste également des plaques d'adressage à récupérer

Pour connaître les infos locales, rendez vous sur le site de Malarce sur la Thines

<https://www.malarce-sur-la-thines.com>

et / ou

inscrivez vous au listing en donnant votre adresse e-mail :

mairie.malarce@orange.fr

Mise en page réalisée par : GATTO Amélie

Comité rédaction :

BYKENS Jean, CHALVET Ronna, FEUILLADE-BRIERE Delphine, GATTO Amélie

Photos :

CHALVET Ronna, FEUILLADE BRIERE Delphine, BOUILLARD Raphael, TRIBOUILLARD Colette, MAISONNEUVE Véronique

Les habitants de la section de Thines qui ont encore une ligne de téléphone fixe peuvent enfin bénéficier de l'ADSL (connexion internet) sur leurs lignes !

Il faut contacter son opérateur pour changer son abonnement et pour avoir un boîtier.

De toute façon, d'ici le mois de mars 2021, le boîtier deviendra obligatoire.

The background of the entire poster is a black and white photograph of chestnuts. In the top left corner, there is a small branch with green leaves and a single chestnut still in its spiky husk. The rest of the background is filled with a dense pile of chestnuts, some whole and some cut open to show the nut inside.

25.10.2020

Malarce sur la Thines

castagnades

**Autour d'un repas partagé
Chacun apporte quelque chose
À partir de 11h30**

**Place de la mairie de
Malarce**

Châtaignes et boissons offertes par la mairie

